

VILLE D'ARGENTAN <hr/> DÉPARTEMENT DE L'ORNE	CONSEIL MUNICIPAL <hr/> Procès-verbal Séance du 20 décembre 2024
---	---

Le vingt décembre deux mil vingt-quatre, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : ALLIGNÉ Christophe ; LOUVET Nathalie (pouvoir à Danièle BENOIST) ; MONTEGGIA Martine (pouvoir à Jean-Louis MENEREUL) ; POULAIN Christine (pouvoir à Guy FRÉNÉHARD) ;

Absents : BEJAoui Sandra ; BULLIER Daniel ; CHOQUET Brigitte ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LEDENTU Sébastien ; TÉRÉSA Isabelle.

En exercice : 33	Quorum : 17	Présents : 21	Pouvoirs : 3	Votants : 24
------------------	-------------	---------------	--------------	--------------

L'assemblée étant également constituée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un Conseil municipal exceptionnel puisqu'il n'y a qu'une délibération à l'ordre du jour. Je dirais même doublement exceptionnel puisque nous accueillons ce soir Monsieur le Maire de Rotenburg, Marcus WEBER. Nous aurons, tout à l'heure, l'inauguration du marché de Noël et il est prévu un arrêt au stand du Jumelage pour saluer nos amis Allemands.

Monsieur Marcus WEBER

Es ist mir eine Freude, zum zweiten Mal nach Argentan zurückzukehren. Ich bin dieses Mal wieder da für den Weihnachtsmarkt und es macht mich sehr glücklich. Ich freue mich sehr, heute Abend hier bei Ihnen zu sein.

[C'est un plaisir de revenir à Argentan pour la deuxième fois. Je suis de retour cette fois-ci pour le marché de Noël et cela me fait très plaisir. Je suis très heureux d'être ici avec vous ce soir].

Monsieur le Maire

C'est un plaisir partagé.

Je vais maintenant passer la parole à Julian LADAME pour l'appel nominal.

Monsieur Julian LADAME, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Ordre du jour

- Action de solidarité avec la population de Mayotte.

Monsieur le Maire

La délibération qui vous est présentée ce soir n'a pas été évoquée lundi lors du Conseil municipal car entre ce qui s'est passé à Mayotte, il y a 6 jours, et les décisions prises par des associations d'élus, il y a eu un décalage.

Il nous a semblé important de prendre une délibération le plus rapidement possible, afin d'être réactifs et efficaces. Nous ne pouvions pas traiter ce sujet au mois de février, d'où le fait de ce conseil municipal exceptionnel de ce soir, avec ce seul point à l'ordre du jour. Merci à vous d'être là. Nous étions hors délai pour l'envoi des convocations, mais il s'agit bien d'un conseil exceptionnel.

Cette délibération fait suite à l'appel à solidarité lancé par l'Association des Maires de France. Nous avons été sollicités à la fois par l'association Intercommunalités de France, l'association Petites Villes de France, l'Union Nationale des CCAS et l'Association des Maires de France. C'est cette dernière qui coordonne et qui nous propose un modèle de délibération permettant un envoi direct d'argent.

Nous vous proposons une délibération en lien avec ce qui se fait dans d'autres communes, à savoir une aide financière à hauteur 20 centimes par habitant – nous sommes dans la moyenne nationale –, soit une subvention de 2 770 €. Cette somme servira à accélérer la reconstruction de l'île de Mayotte après le passage du cyclone Chido.

Lorsque tu es venu en mai dernier Marcus, c'est Serge VALLET qui était là. Depuis cet été, il est à Mayotte.

Je vous fais donc cette proposition de porter cette somme de 2 770 € pour soutenir la reconstruction de Mayotte.

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29 ;
Considérant le passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte ;
Considérant l'appel lancé par l'association des maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, invitant les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus ;
Considérant l'urgence de la situation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte et de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don d'un montant de 2 270 € à la Protection civile, dont le siège social est situé 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS

Monsieur le Président

Un moment de recueillement sera organisé, lundi 23 décembre 2024, à 11h00 sur le parvis de la mairie, dans le cadre de la journée de deuil national décrétée par Emmanuel Macron.

Je vous donne donc rendez-vous lundi matin pour un moment de recueillement et de soutien pour nos amis de Mayotte, qui ont subi cette catastrophe naturelle assez conséquente.

C'est une invitation qui s'adresse également aux Argentanais et Argentanaises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le secrétaire de séance,

Julian LADAME

A blue ink signature of Julian LADAME, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a more fluid, cursive script.

Le Maire,

Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric LEVEILLÉ, featuring a large, expressive 'F' and 'L' at the top, followed by a more fluid, cursive script.